

Paris, le 31 mars 2020

**Gecina tiendra son Assemblée Générale à « huis clos » le 23 avril 2020, modère son dividende 2019 suivant les recommandations gouvernementales et suspend sa guidance pour l'année**

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs semaines, le Groupe a pris de nombreuses mesures visant à protéger la santé de ses collaborateurs, de ses clients et de ses partenaires depuis le 27 février. Elles ont été complétées depuis par des mesures détaillées dans un communiqué de presse du 23 mars visant à contribuer à l'endiguement du Coronavirus et une participation proactive et accrue à l'effort de solidarité nationale.

En sus des mesures spécifiques mises en place pour les TPE et PME dont l'activité est interrompue, le Groupe entend les appels du Gouvernement à la solidarité économique et à la modération de la politique de distribution des grands groupes.

Gecina indique ne pas recourir à ce stade aux dispositifs gouvernementaux de soutien à l'économie mis en œuvre par l'Etat en faveur des secteurs les plus touchés par la crise (report de paiement d'impôts et taxes, chômage partiel ou obligation faite aux salariés de poser des jours de congés), la totalité de ses salariés administratifs exerçant leur activité en télétravail.

**A cet égard, le groupe Gecina souhaite saluer l'engagement continu et la mobilisation remarquable de ses collaborateurs et rappeler sa confiance dans leurs capacités à faire face à cette situation exceptionnelle.** Les personnels du siège continuent à opérer en télétravail pour maintenir la relation avec nos clients et nos prestataires dans ce contexte difficile. La continuité de l'activité est également assurée au quotidien par les gardiens, employés d'immeubles et gestionnaires de résidences étudiants qui sont mobilisés auprès de nos clients dans les résidences pour les accompagner dans le contexte de confinement. Ils contribuent par ailleurs à organiser la solidarité entre voisins dans nos résidences et bénéficieront pour leur part d'une prime de 1 000 euros net sur leur paie d'avril. Le règlement de l'intéressement et de la participation se fera également dans les conditions habituelles pour l'ensemble des collaborateurs.

Le groupe Gecina travaille par ailleurs étroitement avec le groupe hospitalier Diaconesses Croix Saint-Simon et s'est mis à disposition de l'AP-HP pour héberger des personnels soignants au sein des logements étudiants libérés par la fermeture des écoles et des universités. De même, pour protéger les femmes victimes de violences conjugales dans le cadre du confinement, le Groupe a également mis en place un partenariat avec la Fondation des Femmes.

**Gecina est pleinement mobilisée et propose de modérer son dividende 2019 à 5,30€ vs 5,60€/action tout en couvrant les obligations légales du régime SIIC**

Afin de répondre aux recommandations du Gouvernement relatives à la modération des dividendes versés, le Conseil d'Administration de Gecina a donc décidé de proposer à l'Assemblée Générale la limitation de son dividende payé au titre de 2019 de 5,60€ à 5,30€ par action, ce montant couvrant les obligations légales du régime SIIC s'appliquant à la Société. Un acompte de 2,80€ ayant déjà été payé le 6 mars 2020, le solde de 2,50€ par action sera payé en numéraire le 3 juillet 2020 sous réserve de l'approbation de cette disposition par l'Assemblée Générale.

La situation de Gecina en matière de liquidité est solide comme indiqué dans le communiqué du 23 mars 2020, et cette proposition s'inscrit en conformité avec les recommandations du Gouvernement. Elle permettra également de renforcer la capacité du Groupe à se mobiliser en soutien de l'ensemble de ses parties prenantes.

Tout en préservant la continuité de l'activité du groupe et l'emploi de ses salariés, le Groupe entend prendre toute sa part à l'effort de solidarité nationale rendu impératif par la situation sanitaire.

De même, sur l'initiative des administrateurs percevant une rémunération (anciennement jetons de présence, concernant cinq administrateurs et le censeur), le Conseil d'Administration de la société a décidé à l'unanimité de ne pas verser cette rémunération au titre des conseils d'administration

spécifiquement dédiés à l'épidémie du Covid-19. La société Gecina décide de verser un montant équivalent à cette rémunération au profit de sa Fondation d'entreprise pour soutenir des associations travaillant au profit de la lutte contre le Covid-19.

### **Maintien de l'Assemblée Générale de Gecina qui se tiendra à huis clos le 23 avril 2020 hors la présence physique de ses actionnaires**

Dans le contexte d'épidémie de Coronavirus (COVID-19), des restrictions de circulation et des mesures de confinement imposées par le Gouvernement, le Conseil d'Administration de Gecina, réuni le 31 mars en visio/audioconférence, a décidé que l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2020 se tiendra exceptionnellement à huis clos sans la présence physique de ses actionnaires.

Cette décision résulte des dispositions de l'ordonnance du 26 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées Générales, prises par le Gouvernement en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Dans ces conditions, les actionnaires sont invités à suivre l'Assemblée Générale à l'heure convenue par audio ou par vidéo conférence sur le site internet de Gecina, et d'exprimer leur droit de vote en utilisant les dispositifs de **vote à distance** (via un formulaire de vote par correspondance ou via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS) **ou en donnant pouvoir au Président** ([www.gecina.fr/fr/investisseurs/assemblees-generales](http://www.gecina.fr/fr/investisseurs/assemblees-generales)).

En raison de l'**impossibilité de poser des questions pendant l'Assemblée Générale, le Groupe recommande aux actionnaires qui le souhaiteraient d'adresser leurs questions par courrier postal ou de privilégier le format électronique dans le contexte actuel** ([titres&bourse@gecina.fr](mailto:titres&bourse@gecina.fr)). Ces questions écrites seront prises en compte lors de leur réception jusqu'au 22 avril 2020 à 15 heures.

Dans ce cadre le Groupe vous informe également de l'impossibilité de proposer des « résolutions nouvelles » pendant l'Assemblée Générale.

**Les actionnaires qui n'auraient pas reçu leurs données d'identification leur permettant de voter, sont invités à se rapprocher du service Titres & Bourse de Gecina qui reste à leur disposition (numéro Vert : 0800 800 976 ou par mail [actionnaire@gecina.fr](mailto:actionnaire@gecina.fr)).**

D'ores et déjà, Gecina invite ses actionnaires à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale sur le site de la société [www.gecina.fr](http://www.gecina.fr) qui sera mis à jour des décisions prises.

### **Gecina suspend sa guidance pour l'exercice en cours**

Bien qu'il soit trop tôt pour estimer de manière précise les impacts opérationnels liés à cette crise, le Groupe bénéficie d'un certain nombre de forces lui permettant d'être en ordre de marche pour faire face sereinement aux éventuelles conséquences à court ou moyen terme de cette crise.

Gecina s'appuie notamment sur un bilan solide, avec un ratio d'endettement LTV à 34% droits inclus à fin 2019, renforcé par d'importantes lignes de crédits non tirées (4,5 milliards d'euros à fin 2019) permettant de couvrir la totalité des échéances de crédit jusqu'à fin 2023, et reste confiante dans la résilience relative de son patrimoine résidentiel et tertiaire concentré sur les zones les plus centrales de la Région parisienne avec plus de 80% des revenus locatifs sur le bureau qui proviennent de clients grands comptes.

Cependant, face aux incertitudes actuelles ne permettant pas à ce stade d'appréhender avec précision les conséquences de cette crise, le Groupe Gecina suspend sa guidance pour 2020.

---

## Gecina, au cœur de la vie urbaine

Gecina détient, gère et développe un patrimoine immobilier de 20 milliards d'euros à fin 2019. La foncière, spécialiste de la centralité et des usages, oriente son activité autour du premier patrimoine de bureaux d'Europe, situé à près de 97% en Ile-de-France, et d'un pôle de diversification composé notamment d'actifs résidentiels. Gecina a inscrit l'innovation durable au cœur de sa stratégie pour créer de la valeur et anticiper les attentes de ses quelque 100 000 clients et utilisateurs finaux, grâce à l'implication et l'expertise de ses collaborateurs, qui s'engagent pour une ville sobre, fluide et inclusive. Pour offrir à ses clients une haute qualité de services et accompagner l'évolution de leurs besoins, Gecina a lancé YouFirst, sa marque relationnelle.

Gecina est une Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris et a intégré les indices SBF 120, CAC Next 20, CAC Large 60, Euronext 100, FTSE4Good, DJSI Europe et World, Stoxx Global ESG Leaders et Vigeo. Pour concrétiser ses engagements citoyens, Gecina a créé une fondation d'entreprise dédiée à la protection de l'environnement, au soutien de toutes les formes de handicap, à la préservation du patrimoine et à l'accès au logement pour le plus grand nombre.

[www.gecina.fr](http://www.gecina.fr)

---

### CONTACTS GECINA

#### Communication financière

Samuel Henry-Diesbach  
Tél : + 33 (0)1 40 40 52 22  
[samuelhenry-diesbach@gecina.fr](mailto:samuelhenry-diesbach@gecina.fr)

Virginie Sterling  
Tél : + 33 (0)1 40 40 62 48  
[virginiesterling@gecina.fr](mailto:virginiesterling@gecina.fr)

#### Relations presse

Julien Landfried  
Tél : + 33 (0)1 40 40 65 74  
[julienlandfried@gecina.fr](mailto:julienlandfried@gecina.fr)

Armelle Miclo  
Tél. : + 33 (0)1 40 40 51 98  
[armellemiclo@gecina.fr](mailto:armellemiclo@gecina.fr)